

Newsletter #24 – 10 octobre 2014

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

AMELIORATION DE LA DUREE DU DISPATCHING

Depuis la fin du mois de septembre, une optimisation du processus de « dispatching » des demandes a permis de réduire significativement la durée de ce dernier. Il devrait donc désormais s'achever au cours de la nuit.

MISE EN LIGNE DE STATISTIQUES SUR LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Le site internet des professionnels du logement social est ouvert depuis le début du mois de juillet : <http://sne.info.application.territoires.gouv.fr/>.

Vous trouverez sur ce site, à la rubrique « Statistiques », des tableaux de bord sur la demande de logement social, qui sont mis à jour tous les trimestres. Ces tableaux portent par exemple sur :

- L'évolution du nombre de demandes enregistrées sur une période donnée
- Le nombre de demandes radiées pendant une période déterminée
- Le nombre de demandes actives par taille du ménage ou par typologie de logement recherché
- Le nombre de demandes satisfaites par ancienneté ou par composition familiale

MISE EN PRODUCTION PROCHAINE DE LA VERSION DU 3.3 DU SNE

La prochaine version du SNE (version 3.3) sera déployée en novembre.

Elle permettra notamment l'affichage sur le portail grand public de :

- La liste des guichets physiques offrant le service d'enregistrement de la demande ;
- Quelques chiffres clés sur le logement social dans la commune souhaitée (par typologie de logement, affichage du nombre de logements, du nombre de demandes en attente et du nombre d'attributions en année N-2).

Elle introduira également :

- la possibilité de créer une demande au bénéfice du membre d'un couple séparé (anciennement marié ou pacsé) en conservant l'ancienneté de la demande déposée par ce couple avant sa séparation ;
- l'impossibilité pour les services enregistreurs de modifier le nom et le prénom du demandeur sur une demande existante, cette modification étant réservée aux gestionnaires territoriaux ;
- deux contrôles supplémentaires pour la saisie des attributions : la commune d'attribution du logement devra appartenir au territoire de la demande et la date de signature du bail devra être antérieure ou égale à la date d'enregistrement de la radiation.

Le cahier des charges des interfaces de cette nouvelle version est disponible sur le site internet <http://sne.info.application.territoires.gouv.fr/> depuis le mois d'août.

VERSION FINALE DU CAHIER DES CHARGES DES INTERFACES DU DOSSIER UNIQUE

La version définitive du cahier des charges des interfaces dédiées aux pièces justificatives dans le cadre de la mise en place du « Dossier unique », introduit par la loi ALUR, est disponible sur le site internet des professionnels du logement social, à l'adresse suivante: <http://sne.info.application.territoires.gouv.fr/cahier-des-interfaces-dossier-a215.html>.